

## Bilans consolidés résumés (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)	Au 3 janvier 2010 (note 22)
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	325,8 \$	568,9 \$	885,8 \$
Placements à court terme	196,4	196,7	60,9
Créances clients et autres débiteurs	829,3	673,9	853,8
Créances sur prêts (note 10)	4 081,7	4 051,0	4 008,7
Stocks de marchandises	1 448,6	901,0	933,0
Impôt sur le bénéfice à recouvrer	–	99,3	94,7
Charges payées d'avance et dépôts	44,3	37,6	41,1
	<b>6 926,1</b>	<b>6 528,4</b>	<b>6 878,0</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 15)	30,5	20,8	15,0
<b>Total des actifs courants</b>	<b>6 956,6</b>	<b>6 549,2</b>	<b>6 893,0</b>
Créances à long terme et autres actifs	668,9	726,9	802,3
Placements à long terme	128,2	75,8	48,8
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 110,0	361,4	335,4
Immeubles de placement	72,4	68,6	71,2
Immobilisations corporelles	3 365,9	3 232,0	3 210,4
Impôt sur le bénéfice différé	36,8	34,6	46,1
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 338,8 \$</b>	<b>11 048,5 \$</b>	<b>11 407,2 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes bancaires (note 13)	124,8 \$	118,0 \$	83,7 \$
Dépôts	1 182,3	615,6	863,4
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 640,9	1 179,9	1 192,9
Provisions	191,9	196,2	220,9
Emprunts à court terme	352,6	100,6	163,0
Emprunts (note 16)	628,7	687,0	757,4
Impôt exigible	3,9	–	–
Tranche à court terme de la dette à long terme	27,9	354,2	690,6
<b>Total des passifs courants</b>	<b>4 153,0</b>	<b>3 251,5</b>	<b>3 971,9</b>
Provisions à long terme	55,1	25,1	26,7
Dettes à long terme	2 347,7	2 365,4	2 441,1
Dépôts à long terme	1 102,2	1 264,5	1 196,9
Impôt sur le bénéfice différé	66,1	–	–
Autres passifs à long terme	205,7	137,1	127,5
<b>Total du passif</b>	<b>7 929,8</b>	<b>7 043,6</b>	<b>7 764,1</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social (note 11)	710,5	711,6	720,4
Surplus d'apport	1,1	0,3	0,2
Cumul des autres éléments du résultat global	11,0	(32,3)	(38,6)
Bénéfices non distribués	3 686,4	3 325,3	2 961,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 409,0</b>	<b>4 004,9</b>	<b>3 643,1</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>12 338,8 \$</b>	<b>11 048,5 \$</b>	<b>11 407,2 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**Comptes consolidés résumés de résultat (non audité)**

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close		Période de 52 semaines close	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)
<b>Produits</b> (note 5)	<b>3 135,1 \$</b>	2 588,3 \$	<b>10 387,1 \$</b>	9 213,1 \$
Coûts découlant des activités génératrices de produits (note 6)	<b>(2 196,3)</b>	(1 814,2)	<b>(7 326,4)</b>	(6 422,1)
<b>Marge brute</b>	<b>938,8</b>	774,1	<b>3 060,7</b>	2 791,0
Autres produits (note 17)	<b>5,8</b>	1,1	<b>18,4</b>	1,1
Charges opérationnelles				
Coûts de distribution	<b>(89,8)</b>	(77,2)	<b>(329,2)</b>	(296,3)
Coûts des ventes et de marketing	<b>(410,6)</b>	(312,8)	<b>(1 286,3)</b>	(1 090,4)
Frais administratifs	<b>(180,4)</b>	(170,5)	<b>(701,5)</b>	(682,9)
Total des charges opérationnelles (note 7)	<b>(680,8)</b>	(560,5)	<b>(2 317,0)</b>	(2 069,6)
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>263,8</b>	214,7	<b>762,1</b>	722,5
Produits financiers	<b>4,6</b>	22,9	<b>23,0</b>	32,4
Charges financières	<b>(37,5)</b>	(41,8)	<b>(155,2)</b>	(168,1)
Charges financières nettes	<b>(32,9)</b>	(18,9)	<b>(132,2)</b>	(135,7)
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>230,9</b>	195,8	<b>629,9</b>	586,8
<b>Impôt sur le bénéfice</b>	<b>(64,6)</b>	(26,5)	<b>(162,9)</b>	(142,6)
<b>Bénéfice net</b>	<b>166,3 \$</b>	169,3 \$	<b>467,0 \$</b>	444,2 \$
<b>Bénéfice de base par action</b>	<b>2,04 \$</b>	2,08 \$	<b>5,73 \$</b>	5,45 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>2,03 \$</b>	2,07 \$	<b>5,71 \$</b>	5,42 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation – de base</b> (note 12)	<b>81 444 555</b>	81 434 334	<b>81 447 398</b>	81 565 476
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation – dilué</b> (note 12)	<b>81 804 155</b>	81 847 646	<b>81 803 786</b>	81 905 012

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**États consolidés résumés du résultat global (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close		Période de 52 semaines close	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)
<b>Bénéfice net</b>	<b>166,3 \$</b>	169,3 \$	<b>467,0 \$</b>	444,2 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :				
(Perte) profit, déduction faite de l'impôt de 6,3 \$ et de 0,4 \$, respectivement (11,7 \$ et 24,2 \$ en 2010)	<b>(16,7)</b>	(29,8)	<b>0,8</b>	(53,7)
Reclassement (du profit) de la perte dans les actifs non financiers, déduction faite de l'impôt de 0,5 \$ et de 15,6 \$, respectivement (2,8 \$ et 26,3 \$ en 2010)	<b>(1,2)</b>	7,2	<b>40,0</b>	55,9
Reclassement de la perte en résultat, déduction faite de l'impôt de néant et de 0,4 \$, respectivement (0,2 \$ et 1,9 \$ en 2010)	–	0,5	<b>1,0</b>	4,0
Actifs financiers disponibles à la vente :				
(Profit) perte, déduction faite de l'impôt de 0,7 \$ et de 3,5 \$, respectivement (0,1 \$ et néant en 2010)	<b>2,0</b>	(0,1)	<b>8,9</b>	0,1
Reclassement (de la perte) du profit en résultat, déduction faite de l'impôt de 0,2 \$ et de 2,9 \$, respectivement (néant et néant en 2010)	<b>(0,6)</b>	0,1	<b>(7,4)</b>	–
Ajustements actuariels, déduction faite de l'impôt de 4,9 \$ et de 4,9 \$, respectivement (2,1 \$ et 2,1 \$ en 2010)	<b>(14,2)</b>	(6,2)	<b>(14,2)</b>	(6,2)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(30,7)</b>	(28,3)	<b>29,1</b>	0,1
<b>Total du bénéfice global</b>	<b>135,6 \$</b>	141,0 \$	<b>496,1 \$</b>	444,3 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close		Période de 52 semaines close	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 (note 22)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>				
<b>Activités opérationnelles</b>				
Bénéfice net	166,3 \$	169,3 \$	467,0 \$	444,2 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Perte de valeur relative aux créances sur prêts (note 10)	88,7	86,6	352,0	347,0
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	66,3	57,6	229,8	223,8
Charge d'impôt sur le bénéfice	64,6	26,5	162,9	142,6
Charges financières nettes	32,9	18,9	132,2	135,7
Amortissement des immobilisations incorporelles	20,3	12,9	66,3	50,3
Variations de la juste valeur des instruments dérivés	(28,3)	(14,3)	(3,1)	(16,0)
Autres	(9,5)	3,6	3,4	10,3
Profit à la réévaluation des actions (note 17)	—	—	(10,4)	—
	401,3	361,1	1 400,1	1 337,9
Variations du fonds de roulement et autres	164,8	(122,7)	219,6	(293,1)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôt</b>	<b>566,1</b>	<b>238,4</b>	<b>1 619,7</b>	<b>1 044,8</b>
Intérêts versés	(47,4)	(56,5)	(176,6)	(190,5)
Intérêts reçus	2,4	2,5	26,1	6,7
Impôt sur le bénéfice payé	18,3	(37,1)	(63,7)	(131,5)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>539,4</b>	<b>147,3</b>	<b>1 405,5</b>	<b>729,5</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition du Groupe Forzani Ltée (note 17)	—	—	(739,9)	—
Acquisition de placements à court terme	(29,7)	(44,3)	(334,8)	(215,5)
Acquisition de placements à long terme	—	(45,7)	(123,1)	(70,5)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(79,2)	(85,7)	(230,5)	(237,9)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(31,3)	(27,7)	(128,9)	(70,4)
Créances à long terme et autres actifs	2,8	12,7	(3,2)	16,5
Produit de la cession de placements à long terme	—	—	18,1	—
Produit de la cession de placements à court terme	39,4	42,3	364,0	124,0
Autres	8,0	5,2	16,9	10,6
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(90,0)</b>	<b>(143,2)</b>	<b>(1 161,4)</b>	<b>(443,2)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission d'emprunts à long terme	—	264,5	—	264,5
Émission d'emprunts à court terme	1 006,8	240,1	2 676,8	1 160,3
Remboursement d'emprunts à court terme	(1 240,3)	(239,8)	(2 666,7)	(1 222,7)
Émission de titres d'emprunt	32,9	79,8	129,3	248,4
Remboursement de titres d'emprunt	(62,4)	(106,7)	(187,6)	(318,8)
Émission d'actions (note 11)	1,1	0,9	11,6	16,7
Rachat d'actions (note 11)	(1,2)	—	(11,9)	(25,4)
Remboursement sur la dette à long terme et de passifs résultant de contrats de location-financement	(336,6)	(333,8)	(355,6)	(690,8)
Dividendes versés	(22,4)	(17,1)	(89,6)	(68,5)
Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme	—	(1,7)	—	(1,7)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(622,1)</b>	<b>(113,8)</b>	<b>(493,7)</b>	<b>(638,0)</b>
<b>Flux de trésorerie utilisés au cours de la période</b>	<b>(172,7)</b>	<b>(109,7)</b>	<b>(249,6)</b>	<b>(351,7)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, au début</b>	<b>373,4</b>	<b>560,4</b>	<b>450,9</b>	<b>802,1</b>
<b>Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie détenue</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,5</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, à la fin (note 13)</b>	<b>201,0 \$</b>	<b>450,9 \$</b>	<b>201,0 \$</b>	<b>450,9 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**États consolidés résumés des variations des capitaux propres (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Capital social	Surplus d'apport	Couvertures de flux de trésorerie	Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres (note 22)
<b>Solde au 3 janvier 2010</b>	720,4 \$	0,2 \$	(38,6) \$	– \$	(38,6) \$	2 961,1 \$	3 643,1 \$
<b>Total du bénéfice global</b>							
Bénéfice net						444,2	444,2
<b>Autres éléments du résultat global</b>							
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :							
Perte, déduction faite de l'impôt de 24,2 \$			(53,7)		(53,7)		(53,7)
Reclassement de la perte dans les actifs non financiers, déduction faite de l'impôt de 26,3 \$			55,9		55,9		55,9
Reclassement de la perte en résultat, déduction faite de l'impôt de 1,9 \$			4,0		4,0		4,0
Actifs financiers disponibles à la vente :							
Profit, déduction faite de l'impôt de néant				0,1	0,1		0,1
Reclassement du profit en résultat, déduction faite de l'impôt de néant				–	–		–
Ajustements actuariels, déduction faite de l'impôt de 2,1 \$						(6,2)	(6,2)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	–	–	6,2	0,1	6,3	(6,2)	0,1
<b>Total du bénéfice global</b>	–	–	6,2	0,1	6,3	438,0	444,3
<b>Apports des actionnaires et distributions aux actionnaires</b>							
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 11)	16,7				–		16,7
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 11)	(25,4)				–		(25,4)
Excédent du prix d'émission sur le prix de rachat (note 11)	(0,1)	0,1			–		–
Dividendes					–	(73,8)	(73,8)
<b>Total des apports des actionnaires et des distributions aux actionnaires</b>	(8,8)	0,1	–	–	–	(73,8)	(82,5)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	711,6 \$	0,3 \$	(32,4) \$	0,1 \$	(32,3) \$	3 325,3 \$	4 004,9 \$

États consolidés résumés des variations des capitaux propres (non audité) (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Capital social	Surplus d'apport	Couvertures de flux de trésorerie	Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	Total du cumul des autres éléments du résultat global (note 22)	Bénéfices non distribués (note 22)	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	711,6 \$	0,3 \$	(32,4) \$	0,1 \$	(32,3) \$	3 325,3 \$	4 004,9 \$
<b>Total du bénéfice global</b>							
Bénéfice net						467,0	467,0
<b>Autres éléments du résultat global</b>							
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :							
Profit, déduction faite de l'impôt de 0,4 \$			0,8		0,8		0,8
Reclassement de la perte dans les actifs non financiers, déduction faite de l'impôt de 15,6 \$			40,0		40,0		40,0
Reclassement de la perte en résultat, déduction faite de l'impôt de 0,4 \$			1,0		1,0		1,0
Actifs financiers disponibles à la vente :							
Profit, déduction faite de l'impôt de 3,5 \$				8,9	8,9		8,9
Reclassement de la perte en résultat, déduction faite de l'impôt de 2,9 \$				(7,4)	(7,4)		(7,4)
Ajustements actuariels, déduction faite de l'impôt de 4,9 \$						(14,2)	(14,2)
Total des autres éléments du résultat global	–	–	41,8	1,5	43,3	(14,2)	29,1
Total du bénéfice global	–	–	41,8	1,5	43,3	452,8	496,1
<b>Apports des actionnaires et distributions aux actionnaires</b>							
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 11)	11,6				–		11,6
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 11)	(11,9)				–		(11,9)
Excédent du prix d'émission sur le prix de rachat (note 11)	(0,8)	0,8			–		–
Dividendes					–	(91,7)	(91,7)
Total des apports des actionnaires et des distributions aux actionnaires	(1,1)	0,8	–	–	–	(91,7)	(92,0)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>710,5 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>9,4 \$</b>	<b>1,6 \$</b>	<b>11,0 \$</b>	<b>3 686,4 \$</b>	<b>4 409,0 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

## Notes annexes (non audité)

---

### 1. La Société et ses activités

La Société Canadian Tire Limitée et ses filiales (la « Société ») sont constituées de deux principaux secteurs d'activités commerciales, qui offrent un éventail de produits et de services de détail, y compris des articles d'usage courant, des vêtements, des articles de sport, de l'essence et des services financiers. Le 18 août 2011, la Société a acquis Le Groupe Forzani Ltée (« FGL Sports »). Les activités de FGL Sports sont comprises dans les résultats liés aux activités opérationnelles et la situation financière de la Société depuis le 19 août 2011. La Société est une entreprise constituée en société par actions à responsabilité limitée principalement présente au Canada. Le siège social est situé au 2180 Yonge Street, Toronto (Ontario), M4P 2V8, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CTC, CTC.A).

Les activités de la Société sont tributaires des tendances saisonnières du secteur de la vente au détail. Le deuxième et le quatrième trimestres de chaque année sont habituellement ceux au cours desquels la Société enregistre des produits et un bénéfice net plus solides en raison du caractère saisonnier de certaines marchandises au sein de ses entreprises de détail et du calendrier de mise en œuvre des programmes de marketing.

### 2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers consolidés intermédiaires ») ont été préparés au moyen des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), qui comprennent les interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et le Comité d'interprétation des IFRS.

La Société a préparé ces états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011 (et les résultats comparatifs pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 1<sup>er</sup> janvier 2011) selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, IFRS 1, *Première application des IFRS*.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels de 2010 de la Société, aux informations à fournir transitoires en vertu des IFRS présentées à la note 22 des présents états financiers consolidés intermédiaires et aux principales informations à fournir annuelles et transitoires en vertu des IFRS présentées aux notes 22 et 23 des états financiers consolidés intermédiaires résumés et notes annexes du premier trimestre de 2011 de la Société (les « états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 »).

Les principales méthodes comptables, telles qu'elles sont décrites dans les états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société, ont été appliquées de manière cohérente lors de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires. Veuillez donc consulter les états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 pour obtenir une description détaillée des principales méthodes comptables de la Société (note 3) et des bases pour les justes valeurs (note 4).

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 9 février 2012.

#### Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants, qui ont été évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les instruments financiers dérivés;
- les actifs financiers disponibles à la vente;
- les passifs au titre des régimes de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie;
- les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de l'acquisition de FGL Sports.

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toute l'information financière est présentée en millions, sauf les montants par action, qui sont présentés au dollar près.

## Notes annexes (non audité)

---

### Utilisation d'estimations et exercice de jugements

La préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires en vertu des IFRS exige que la direction formule des jugements, procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de ces états financiers consolidés intermédiaires ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer des estimations présentées dans les états financiers consolidés intermédiaires.

On a recours au jugement principalement au moment de déterminer si un solde ou une transaction devrait être constaté dans les présents états financiers consolidés intermédiaires. Les estimations et les hypothèses servent principalement à déterminer le mode d'évaluation des transactions et des soldes constatés. Cependant, les jugements et les estimations sont souvent interreliés.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sont évalués de façon continue et se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

La Société a fait appel à son jugement lors de l'évaluation de la pertinence de consolider les entités ad hoc, du classement des contrats de location et des instruments financiers, de la constatation des pertes fiscales et des charges d'impôt, de l'établissement des unités génératrices de trésorerie, de la détermination de ses immeubles de placement, de la détermination des indicateurs de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles à durées d'utilité déterminées, du niveau de comptabilisation distincte des composantes liées aux immobilisations corporelles, et de la répartition des ajustements du prix d'achat à l'acquisition de FGL Sports.

Des estimations sont utilisées pour déterminer la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement; pour comptabiliser ou évaluer des éléments tels que les provisions au titre des stocks, les programmes de fidélisation de la clientèle, les produits différés, les réserves au titre de l'assurance, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations futures au titre des prestations de retraite, l'impôt et les autres taxes, les provisions, certaines évaluations à la juste valeur telles que celles liées à l'évaluation des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers; pour soumettre le goodwill, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les autres actifs à des tests de dépréciation; pour mettre à jour les modèles utilisés pour déterminer les provisions au titre des créances sur prêts; pour déterminer les ajustements du prix d'achat à l'acquisition de FGL Sports; et pour calculer les résultats pro forma comme si l'acquisition de FGL Sports avait eu lieu au début de l'exercice de la Société.

### Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

#### *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui comprend des directives de classement et d'évaluation des actifs financiers. En octobre 2010, des exigences s'appliquant aux passifs financiers ont été ajoutées à IFRS 9. IFRS 9 remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), dans sa totalité. IFRS 9 utilise une approche unique pour établir si un actif ou un passif financier est évalué à son coût amorti ou à sa juste valeur, remplaçant ainsi les multiples directives d'IAS 39. Dans le cas des actifs financiers, l'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Pour ce qui est des passifs financiers évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur découlant des modifications relatives au risque de crédit de la Société sont présentées dans les autres éléments du bénéfice global plutôt que dans le bénéfice net, à moins que cela n'entraîne une non-concordance comptable. Une non-concordance comptable peut survenir lorsque des passifs financiers évalués à la juste valeur sont gérés avec des actifs qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Une non-concordance comptable peut se produire lorsque la totalité de la variation de la juste valeur des actifs financiers est présentée en résultat net, mais qu'une portion de la variation de la juste valeur des passifs financiers correspondants ne l'est pas. IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'application anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette norme.

#### *Instruments financiers : Informations à fournir*

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui sera appliquée prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les modifications imposent de fournir des informations complémentaires sur les actifs financiers transférés. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces modifications.

## Notes annexes (non audité)

---

### *Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents*

En décembre 2010, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Cette modification introduit une exception aux exigences d'évaluation générales des immeubles de placement évalués à la juste valeur. La modification sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette modification ne devrait pas avoir d'incidence sur la Société, puisque ses immeubles de placement ne sont pas évalués à la juste valeur.

### *États financiers consolidés*

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui remplacera des parties d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), et la totalité de SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 définit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés d'une entité qui en contrôle une ou plusieurs autres. La norme exige que l'entité consolide une entreprise détenue si elle est exposée aux rendements variables du fait de sa participation dans l'entreprise détenue ou qu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur la société détenue. IAS 27 a donc été modifiée, mais contient toujours les directives existantes s'appliquant aux états financiers individuels.

### *Partenariats*

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui remplacera IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC 13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 exige qu'un coentrepreneur classe sa participation dans un partenariat à titre de coentreprise ou d'activité commune. Les coentreprises seront comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'option précédente qui permettait de comptabiliser les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle a été éliminée. Dans le cas d'une activité commune, l'entité comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité contrôlée.

### *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), qui définit les obligations d'information à l'égard des participations d'une entité dans d'autres entités, comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées exclues du périmètre de consolidation. Cette norme reprend les obligations d'information existantes et contient de nouvelles obligations d'information importantes qui portent sur la nature des participations dans d'autres entités et les risques qui y sont associés.

Par suite de la publication d'IFRS 10 et d'IFRS 11, IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »), a été modifiée. IAS 28 contient maintenant des directives sur la comptabilisation des participations dans des entités détenues et des entreprises associées et sur l'application de la méthode de la mise en équivalence à la comptabilisation des coentreprises.

IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ainsi que les modifications apportées à IAS 27 et à IAS 28 seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise seulement si toutes ces normes sont adoptées en même temps. Une entité peut cependant fournir une partie ou la totalité de l'information exigée aux termes d'IFRS 12 sans adopter de manière anticipée la totalité des dispositions d'IFRS 12 ni adopter de manière anticipée IFRS 10, IFRS 11, IAS 27 et IAS 28. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces normes.

### *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), qui contient tous les détails de l'évaluation de la juste valeur et les obligations d'information s'appliquant à l'ensemble des IFRS. La nouvelle norme clarifie le fait que la juste valeur correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation. Elle définit aussi les obligations d'information relatives à l'évaluation de la juste valeur. Aux termes des IFRS actuelles, les directives sur l'évaluation et la présentation de la juste valeur sont réparties entre les différentes normes qui exigent le recours à la juste valeur et, dans de nombreux cas, elles n'établissent pas une base d'évaluation claire ni des obligations cohérentes. IFRS 13 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces modifications.

### *Présentation des autres éléments du résultat global*

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui exige maintenant que les sociétés regroupent dans les autres éléments du résultat global les éléments susceptibles d'être reclassés dans le bénéfice net du compte de résultat. Les modifications confirment les exigences actuelles selon lesquelles les composantes des autres éléments du résultat global et du bénéfice net doivent être présentées dans un seul état ou dans deux états consécutifs. Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces modifications.

## Notes annexes (non audité)

---

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19, *Avantages du personnel*, qui s'applique aux régimes à prestations définies. Selon les modifications apportées à la norme, il n'est plus possible de reporter les écarts actuariels (méthode appelée l'approche du corridor), les variations découlant de la réévaluation des actifs et des passifs des régimes à prestations définies doivent être présentées à l'état du résultat global et de nouvelles obligations d'information ont été ajoutées. Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société, car cette dernière comptabilise déjà immédiatement tout écart actuariel dans les autres éléments du résultat global.

### *Instruments financiers : compensation des actifs et des passifs*

En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7 – *Instruments financiers : informations à fournir* et IAS 32 – *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences en matière de compensation d'instruments financiers et en vue d'exiger de nouvelles informations à fournir sur l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications à IFRS 7 seront appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les modifications à IAS 32 seront appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces modifications.

## 3. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintien de liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières et de mener à bien ses plans stratégiques et opérationnels;
- maintien de réserves de liquidités saines et d'un bon accès au capital;
- réduction du coût du capital après impôt tout en prenant en considération les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

La conjoncture économique actuelle et la transition aux IFRS n'ont pas eu d'incidence sur les objectifs de la Société en matière de gestion du capital.

Au cours du trimestre, la Société s'est conformée aux clauses restrictives clés liées à ses ententes d'emprunt existantes. En vertu de ces dernières, la Société dispose actuellement de la souplesse nécessaire pour financer la croissance des activités et maintenir ou modifier les taux des dividendes dans le cadre de la politique actuelle sur les dividendes.

Pour évaluer l'efficacité avec laquelle elle gère son capital, la Société surveille certains ratios clés afin de s'assurer qu'ils se situent dans les fourchettes cibles. Les divers ratios de la dette par rapport à la structure du capital sont évalués avec et sans l'incidence de la titrisation.

Le capital peut être défini de différentes façons en fonction de l'entité, du secteur d'activité et des différents besoins. La définition du capital de la Société est la même que la définition donnée à la note 18 des états financiers annuels de 2010 de la Société, sauf qu'elle inclut maintenant la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »). La définition du capital exclut la dette de Franchise Trust. Veuillez vous reporter également à la note 23M des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011.

La Société se conforme aux exigences réglementaires se rapportant aux activités de la Banque Canadian Tire (la « Banque »), sa banque à charte fédérale, et à d'autres exigences réglementaires qui ont une incidence sur ses activités commerciales.

Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total de la Banque se situent au-dessus de la cible minimale établie à l'interne. Le ratio actif/capital se situe en deçà des cibles maximales établies à l'interne. Les ratios internes minimaux de la Banque sont établis au moyen du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital. Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2011 et de la période correspondante de l'exercice précédent, la Banque s'est conformée aux lignes directrices concernant le capital du BSIF en vertu des normes de Bâle II énoncées dans le document intitulé « Convergence internationale de la mesure des normes de fonds propres : dispositif révisé ».

Bien que l'acquisition de FGL Sports ait eu une incidence sur les ratios de la dette consolidée et sur les mesures des clauses restrictives, elle n'a pas modifié fondamentalement les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion ou à la définition du capital. La Société respecte ses clauses restrictives.

## Notes annexes (non audité)

### 4. Secteurs opérationnels

Depuis le 2 janvier 2011, la Société a réorganisé ses quatre secteurs opérationnels à présenter antérieurs afin d'être conforme à sa nouvelle vision de l'exploitation de ses activités. La Société possède désormais deux secteurs opérationnels à présenter : le secteur Détail et le secteur Services Financiers. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les deux secteurs opérationnels à présenter de la Société sont des unités commerciales stratégiques qui offrent différents produits et services. Ils sont gérés séparément en raison de leur nature distincte. Les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société sont détaillées comme suit :

- Les activités de détail sont composées des catégories Au foyer, À l'atelier, Au jeu, Au volant, ainsi que des vêtements et des articles de sport. Elles sont menées par l'entremise de nombreuses enseignes, notamment le Groupe détail Canadian Tire, les postes d'essence Canadian Tire (la « Division pétrolière »), Mark's Work Warehouse, PartSource et diverses enseignes FGL Sports. Les activités de détail comprennent également le programme de prêts aux marchands (la partie [« silo »] de Franchise Trust qui accorde des prêts aux marchands), un programme de financement établi pour procurer aux marchands un moyen efficace et économique d'accéder à la majeure partie des fonds dont ils ont besoin pour l'exploitation de leurs magasins.
- Les Services Financiers proposent une gamme de cartes de crédit de marque Canadian Tire, y compris la carte MasterCard Options de Canadian Tire, la carte MasterCard Avantage Remise et la carte MasterCard Avantage Essence. Les Services Financiers fournissent également des produits d'assurance et de garantie. La Banque, une filiale en propriété exclusive des Services Financiers, est réglementée en vertu des lois fédérales; elle gère et finance les portefeuilles de cartes MasterCard, Visa et les cartes personnelles des clients de Canadian Tire, de même qu'un ensemble de portefeuilles existants de prêts personnels et de marges de crédit de marque Canadian Tire. La Banque offre et commercialise également des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé et des comptes d'épargne libres d'impôt, ainsi que des certificats de placement garantis, directement et par l'entremise de courtiers indépendants. Les Services Financiers comprennent également GCCT, un programme de financement établi dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société, et ils émettent des titres de créance au profit d'investisseurs indépendants pour financer leurs acquisitions.

Les deux secteurs opérationnels à présenter possèdent des filiales ou des activités basées à l'étranger. Ces filiales détiennent des actifs tels que des titres à court terme très bien cotés. L'une gère une société de réassurance tandis que les autres fournissent des services d'approvisionnement en marchandises, de logistique et de gestion des fournisseurs hors du Canada. Ces actifs et ces activités ne constituent pas des secteurs géographiques.

Les secteurs exercent leurs activités de manière indépendante, mais partagent quelques services, comme les services généraux, la trésorerie, les finances, les services juridiques, les technologies de l'information et les ressources humaines. Toutes les transactions interentreprises sont éliminées lors de la consolidation. Les méthodes comptables des secteurs à présenter et la base d'établissement sont les mêmes que celles décrites dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société.

Les informations concernant les résultats de chaque secteur à présenter figurent ci-dessous. Le rendement est évalué selon le résultat avant impôt du secteur, tel qu'il figure dans les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. La direction a déterminé que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs.

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 31 décembre 2011				Période de 13 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total
Produits externes	2 874,7	\$ 238,8	\$ 21,6	\$ 3 135,1	2 325,7	\$ 235,8	\$ 26,8	\$ 2 588,3
Produits interentreprises	0,2	2,8	(3,0)	–	0,2	2,0	(2,2)	–
Total des produits	2 874,9	241,6	18,6	3 135,1	2 325,9	237,8	24,6	2 588,3
Marge brute	783,9	136,3	18,6	938,8	613,8	135,7	24,6	774,1
Charges opérationnelles	(595,1)	(67,1)	(18,6)	(680,8)	(456,0)	(79,9)	(24,6)	(560,5)
Bénéfice opérationnel	194,7	69,1	–	263,8	158,1	56,6	–	214,7
Bénéfice avant impôt	175,2	55,7	–	230,9	154,5	41,3	–	195,8
Éléments inclus ci-dessus :								
Amortissements	83,9	\$ 2,7	\$ –	\$ 86,6	68,0	\$ 2,5	\$ –	\$ 70,5
Produits d'intérêts	8,8	169,5	(0,6)	177,7	31,9	168,6	(4,8)	195,7
Charges d'intérêts	22,1	34,8	(0,6)	56,3	26,3	37,1	(4,8)	58,6

## Notes annexes (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Période de 52 semaines close le 31 décembre 2011				Période de 52 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total
Produits externes	9 362,8	\$ 941,2	\$ 83,1	\$ 10 387,1	8 178,2	\$ 944,0	\$ 90,9	\$ 9 213,1
Produits interentreprises	0,7	12,1	(12,8)	–	0,7	9,7	(10,4)	–
Total des produits	9 363,5	953,3	70,3	10 387,1	8 178,9	953,7	80,5	9 213,1
Marge brute	2 446,7	543,7	70,3	3 060,7	2 162,7	547,8	80,5	2 791,0
Charges opérationnelles	(1 982,0)	(264,7)	(70,3)	(2 317,0)	(1 707,0)	(282,1)	(80,5)	(2 069,6)
Bénéfice opérationnel	483,5	278,6	–	762,1	457,6	264,9	–	722,5
Bénéfice avant impôt	410,8	219,1	–	629,9	386,2	200,6	–	586,8
Éléments inclus ci-dessus :								
Amortissements	285,4	\$ 10,7	\$ –	\$ 296,1	265,2	\$ 8,9	\$ –	\$ 274,1
Produits d'intérêts	45,7	678,7	(4,2)	720,2	63,1	670,7	(16,0)	717,8
Charges d'intérêts	90,1	139,4	(4,2)	225,3	104,9	146,5	(16,0)	235,4

Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement par secteur :

	Période de 13 semaines close le 31 décembre 2011				Période de 13 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	130,2	\$ 1,7	\$ –	\$ 131,9	122,1	\$ 10,4	\$ –	\$ 132,5
	Période de 52 semaines close le 31 décembre 2011				Période de 52 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	Éliminations et ajustements	Total
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	357,9	\$ 6,8	\$ –	\$ 364,7	321,4	\$ 18,4	\$ –	\$ 339,8

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Elles comprennent les actifs incorporels qui consistent en des logiciels (note 14).

### Actifs sectoriels

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Détail	8 341,5	7 246,5	7 122,7
Services Financiers	4 684,0	4 706,6	5 016,4
Éliminations	(686,7)	(904,6)	(731,9)
Total	12 338,8	11 048,5	11 407,2

## 5. Produits consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Vente de biens	2 783,9	\$ 2 245,1	\$ 8 997,6	\$ 7 853,8
Produits d'intérêts sur les créances sur prêts	173,1	172,8	697,2	685,4
Services rendus	93,4	91,9	354,7	353,7
Redevances et droits de licence	81,1	76,1	325,9	310,0
Produits locatifs	3,6	2,4	11,7	10,2
	3 135,1	\$ 2 588,3	\$ 10 387,1	\$ 9 213,1

### Principaux clients

Les produits proviennent d'une variété de clients. Canadian Tire, Mark's Work Wearhouse et FGL Sports livrent de la marchandise à un réseau de plus de 750 marchands indépendants et franchisés. Les Services Financiers et la Division pétrolière fournissent des biens et des services à des millions de clients. La Société ne dépend pas d'un client en particulier.

## Notes annexes (non audité)

### 6. Coûts consolidés découlant des activités génératrices de produits

(en millions de dollars canadiens)	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Coûts des ventes de stocks	(2 090,9) \$	(1 712,1) \$	(6 916,7) \$	(6 016,2) \$
Perte de valeur nette relative				
aux créances sur prêts	(74,6)	(72,9)	(296,2)	(294,3)
Charges financières sur les dépôts	(18,8)	(16,8)	(70,1)	(67,3)
Autres	(12,0)	(12,4)	(43,4)	(44,3)
	(2 196,3) \$	(1 814,2) \$	(7 326,4) \$	(6 422,1) \$

Pour la période de 13 semaines close le 31 décembre 2011, une réduction de valeur des stocks d'un montant de 17,0 millions de dollars (13,3 millions en 2010) est incluse dans les Coûts des ventes de stocks car la valeur nette de réalisation est inférieure au coût. Pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011, une réduction de valeur des stocks d'un montant de 73,0 millions de dollars (50,9 millions en 2010) est incluse dans les Coûts des ventes de stocks.

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours des périodes antérieures et reprises au cours de la période de 13 semaines et de la période de 52 semaines closes le 31 décembre 2011 se sont chiffrées, respectivement, à 8,7 millions de dollars (3,8 millions en 2010) et à 23,9 millions (15,1 millions en 2010). Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans les Coûts découlant des activités génératrices de produits des comptes consolidés de résultat résumés.

### 7. Charges opérationnelles consolidées par nature

(en millions de dollars canadiens)	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Charges liées au personnel (note 8)	(243,3) \$	(187,9) \$	(817,4) \$	(725,6) \$
Occupation	(128,0)	(99,4)	(438,4)	(384,8)
Marketing et publicité	(94,9)	(103,2)	(317,1)	(309,9)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	(66,3)	(57,6)	(229,8)	(223,8)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(20,3)	(12,9)	(66,3)	(50,3)
Autres	(128,0)	(99,5)	(448,0)	(375,2)
	(680,8) \$	(560,5) \$	(2 317,0) \$	(2 069,6) \$

### 8. Charges consolidées liées au personnel

(en millions de dollars canadiens)	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Salaires et traitements	(198,4) \$	(141,6) \$	(630,7) \$	(539,4) \$
Avantages	(41,6)	(39,5)	(162,5)	(170,7)
Paiements fondés sur des actions	(3,3)	(6,8)	(24,2)	(15,5)
	(243,3) \$	(187,9) \$	(817,4) \$	(725,6) \$

### 9. Régimes de paiement fondé sur des actions

Au cours de la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011, la Société a émis les droits à un paiement fondé sur des actions suivants :

#### *Options sur actions*

La Société a attribué à certains employés 433 804 options sur actions octroyées en conjonction avec des droits à la plus-value d'actions. Les droits sur ces options sur actions sont entièrement acquis après une période de trois ans, peuvent être exercés sur une période de sept ans et ont un prix d'exercice de 62,30 dollars.

#### *Régime d'octroi d'unités d'actions au rendement de 2011*

La Société a attribué à certains de ses employés des unités d'actions au rendement de 2011. Pour chaque unité d'actions au rendement qu'il détient, le participant peut choisir de recevoir un paiement en espèces équivalant au cours de clôture moyen pondéré des actions de catégorie A sans droit de vote négociées à la Bourse de Toronto, pour la période de 20 jours commençant le jour suivant le dernier jour de la période de rendement, multiplié par un coefficient de multiplication établi selon des critères précis axés sur le rendement.

## Notes annexes (non audité)

### 10. Créances sur prêts

Le tableau suivant présente les renseignements quantitatifs sur le portefeuille de créances sur prêts de la Société :

(en millions de dollars canadiens)	Capital total des créances <sup>1</sup>			Solde moyen <sup>1</sup>	
	au 31 décembre 2011	au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	au 3 janvier 2010	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Créances sur cartes de crédit	4 026,8 \$	3 996,3 \$	3 931,5 \$	3 900,5 \$	3 886,0 \$
Prêts au titre des marges de crédit	8,8	11,3	15,6	10,0	13,1
Prêts personnels <sup>2</sup>	3,3	11,2	34,0	6,4	20,7
Total des créances sur prêts des Services Financiers	4 038,9	4 018,8	3 981,1	3 916,9 \$	3 919,8 \$
Prêts aux marchands <sup>3</sup>	628,7	687,0	757,4		
Autres prêts	8,8	–	–		
Total des créances sur prêts	4 676,4	4 705,8	4 738,5		
Moins : tranche à long terme <sup>4</sup>	594,7	654,8	729,8		
Tranche à court terme des créances sur prêts	4 081,7 \$	4 051,0 \$	4 008,7 \$		

<sup>1</sup> Les montants sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances.

<sup>2</sup> Les prêts personnels sont des prêts non garantis qui sont accordés aux titulaires de cartes de crédit admissibles pour des durées de trois à cinq ans. Les prêts personnels prévoient des mensualités fixes composées du capital et des intérêts. Les prêts personnels peuvent toutefois être remboursés en tout temps sans pénalité.

<sup>3</sup> Prêts aux marchands émis par Franchise Trust.

<sup>4</sup> La tranche à long terme des créances sur prêts est comprise dans les créances à long terme et autres actifs et inclut les prêts aux marchands d'un montant de 587,5 millions de dollars au 31 décembre 2011 (650,9 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 715,7 millions au 3 janvier 2010).

Toutes les créances sur prêts sont initialement comptabilisées à la juste valeur et évaluées ensuite au coût amorti. La perte de valeur des créances sur prêts pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011 se chiffrait, respectivement, à 88,7 millions de dollars (86,6 millions en 2010) et à 352,0 millions (347,0 millions en 2010). Les recouvrements de la provision pour pertes sur créances pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011 se sont élevés, respectivement, à 12,9 millions de dollars (13,7 millions en 2010) et à 50,0 millions (52,7 millions en 2010).

### 11. Capital social

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011	3 janvier 2010
Autorisées			
3 423 366 actions ordinaires			
100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote			
Émises			
3 423 366 actions ordinaires (3 423 366 en 2010)	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$
78 020 208 actions de catégorie A sans droit de vote (78 020 007 en 2010)	710,3	711,4	720,2
	710,5 \$	711,6 \$	720,4 \$

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société ne détient aucune action ordinaire ou action de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale.

Au cours de 2011 et de 2010, la Société a émis et racheté des actions de catégorie A sans droit de vote. L'excédent net du prix d'émission sur le prix de rachat donne lieu à un surplus d'apport. L'excédent net du prix de rachat sur le prix d'émission est d'abord imputé au surplus d'apport, le cas échéant. Le montant résiduel est imputé aux bénéfices non distribués.

## Notes annexes (non audité)

Les transactions suivantes à l'égard des actions de catégorie A sans droit de vote ont été conclues en 2011 et en 2010 :

(en millions de dollars canadiens)	Période de 52 semaines close le 31 décembre 2011		Période de 52 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions en circulation au début	78 020 007	711,4 \$	78 178 066	720,2 \$
Émises				
Régime de réinvestissement des dividendes	71 604	4,3	60 485	3,4
Régime d'options sur actions	1 200	–	2 000	0,1
Régime d'achat d'actions des employés	–	–	107 682	6,0
Régime de participation aux bénéfices des employés	59 491	3,6	74 491	4,1
Régimes de participation aux bénéfices des marchands associés	59 302	3,7	55 732	3,1
Rachetées	(191 396)	(11,9)	(458 449)	(25,4)
Excédent du prix d'émission sur le prix de rachat	–	(0,8)	–	(0,1)
Actions en circulation à la fin	78 020 208	710,3 \$	78 020 007	711,4 \$

Depuis 1988, la Société suit une politique d'antidilution. Elle rachète des actions pour compenser en grande partie l'effet de dilution découlant de l'émission d'actions de catégorie A sans droit de vote en vertu de divers programmes qu'elle offre.

Au 31 décembre 2011, la Société avait des dividendes déclarés et payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires d'un montant de 24,4 millions de dollars (22,4 millions en 2010) au taux de 0,30 \$ par action (0,275 \$ en 2010).

## 12. Bénéfice par action de base et dilué

Le calcul du bénéfice par action de base et dilué est fondé sur le bénéfice net présenté dans les comptes consolidés de résultat et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué, comme suit :

	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes	
	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	le 31 décembre 2011	le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote – de base	81 444 555	81 434 334	81 447 398	81 565 476
Effet de dilution des options sur actions des employés	359 600	413 312	356 388	339 536
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de catégorie A sans droit de vote – dilué	81 804 155	81 847 646	81 803 786	81 905 012

## 13. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011	3 janvier 2010
Trésorerie	79,6 \$	15,5 \$	35,2 \$
Équivalents de trésorerie	233,4	538,2	834,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions <sup>1</sup>	12,8	15,2	16,3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	325,8	568,9	885,8
Dette bancaire	(124,8)	(118,0)	(83,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire	201,0 \$	450,9 \$	802,1 \$

<sup>1</sup> Relatifs à Glacier Credit Card Trust et soumis à restrictions en vue des remboursements aux porteurs de billets.

## Notes annexes (non audité)

---

### 14. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

#### *Acquisitions et cessions*

Au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, des immobilisations corporelles et des immeubles de placement ont été acquis pour un coût total respectif de 96,2 millions de dollars (103,1 millions en 2010) et de 239,3 millions (263,7 millions en 2010). Le montant des immobilisations corporelles et des immeubles de placement acquis qui est compris dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2011 était de 25,1 millions de dollars (29,3 millions en 2010). Des immobilisations corporelles et des immeubles de placement d'une valeur comptable de 7,8 millions de dollars (7,0 millions en 2010) et de 17,0 millions (12,1 millions en 2010) ont été cédés au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, respectivement.

Au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, des immobilisations incorporelles ont été acquises pour un coût total respectif de 35,7 millions de dollars (29,4 millions en 2010) et de 125,4 millions (76,1 millions en 2010). Le montant des immobilisations incorporelles acquises qui est compris dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2011 était de 4,8 millions de dollars (8,4 millions en 2010). Des immobilisations incorporelles dont la valeur comptable s'élevait à 0,8 million de dollars (0,3 million en 2010) et à 2,3 millions (0,3 million en 2010) ont été cédées au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, respectivement.

#### *Engagements en capital*

La Société a des engagements d'environ 39,8 millions de dollars au 31 décembre 2011 liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles (20,0 millions en 2010).

### 15. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2011, les actifs détenus en vue de la vente comprenaient des terrains et des bâtiments, dont les coûts s'élevaient à 17,2 millions de dollars et à 35,4 millions, respectivement (15,9 millions et 17,8 millions en 2010, respectivement), et un amortissement cumulé d'un montant de 22,1 millions (12,9 millions en 2010). Les terrains et les bâtiments sont habituellement liés aux magasins du secteur Détail qui ont été relocalisés. La Société commercialise activement ces propriétés auprès de tierces parties et celles-ci seront vendues lorsque la Société obtiendra des modalités et des conditions jugées acceptables.

Au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, la Société a classé en actifs détenus en vue de la vente des terrains et des bâtiments d'une valeur de 15,4 millions de dollars (8,7 millions en 2010) et de 31,6 millions (18,4 millions en 2010), respectivement, puisqu'ils remplissaient les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente prescrits. Au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, la Société a transféré des terrains et des bâtiments d'une valeur de 0,9 million de dollars (0,1 million en 2010) et de 8,8 millions (1,0 million en 2010), respectivement, classés antérieurement comme détenus en vue de la vente dans les immobilisations corporelles après avoir déterminé qu'ils ne remplissaient plus les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente.

### 16. Emprunts

Franchise Trust, une entité juridique commanditée par une banque tierce, accorde des prêts aux marchands. Pour financer ces prêts aux marchands, Franchise Trust contracte elle-même des emprunts. Ces emprunts ne constituent pas une responsabilité légale directe pour la Société, mais ils ont été comptabilisés dans les comptes de la Société, puisque cette dernière exerce un contrôle réel sur le silo de Franchise Trust dont fait partie le programme de prêts aux marchands.

### 17. Regroupements d'entreprises

#### **Acquisition de FGL Sports**

Le 18 août 2011, la Société a obtenu le contrôle de FGL Sports. La participation de la Société, soit environ 97 pour cent des actions de catégorie « A » émises et en circulation (les « actions ordinaires ») de FGL Sports, comprenait les actions acquises jusqu'au 18 août 2011 inclusivement. La Société a acquis le reste des actions ordinaires de FGL Sports le 25 août 2011.

## Notes annexes (non audité)

FGL Sports est un détaillant canadien d'articles de sport qui offre une vaste gamme d'articles de marques reconnues et de marques privées et exploite des magasins franchisés ainsi que des succursales d'un océan à l'autre sous les enseignes suivantes : Sport Chek, Sports Experts, Intersport, Atmosphere, Tech Shop, Nevada Bob's Golf, Hockey Experts, Sport Mart, National Sports, Le Monde des Athlètes, S3 et Fitness Source.

L'acquisition de FGL Sports élargira la présence de Canadian Tire dans le secteur des articles de sport, grâce à un réseau combiné de plus de 1 000 points de vente d'articles de sport au détail partout au Canada. Les vêtements et les chaussures représentent une part considérable des ventes de FGL Sports, alors que le reste provient d'articles de sport durables qui complètent l'assortiment de la Société. L'acquisition d'enseignes de détail comme Sport Chek et Sports Experts constitue un développement naturel des activités de la Société dans le secteur des articles de sport.

Au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, l'apport de FGL Sports aux résultats de la Société s'est élevé à 426,1 millions de dollars et à 645,6 millions, respectivement, pour les produits et à 25,9 millions et à 29,4 millions, respectivement, pour le bénéfice net.

FGL Sports a également comptabilisé des dépenses d'investissement de 23,4 millions de dollars et de 32,6 millions au cours des périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011, respectivement.

Si l'acquisition avait été réalisée le 2 janvier 2011, la direction estime que les produits consolidés auraient été d'environ 11,2 milliards de dollars et le bénéfice net consolidé, d'environ 465 millions de dollars, pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011. En déterminant ces montants, la direction a supposé que les ajustements à la juste valeur qui ont été nécessaires à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait été réalisée le 2 janvier 2011. De plus, la variation au titre des coûts liés au contrôle et des frais connexes à l'acquisition engagés par FGL Sports a été exclue du calcul du bénéfice net consolidé.

La juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)

Trésorerie	765,2 \$
Juste valeur des participations détenues antérieurement	35,4
<b>Total de la contrepartie transférée</b>	<b>800,6 \$</b>

La juste valeur provisoire des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	25,3 \$
Créances clients et autres débiteurs <sup>1</sup>	111,1
Créances sur prêts	0,8
Stocks de marchandises	455,9
Impôt sur le bénéfice à recouvrer	3,4
Charges payées d'avance et dépôts	11,1
Créances à long terme et autres actifs	4,9
Immobilisations incorporelles	382,3
Immobilisations corporelles	155,1
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(288,9)
Emprunts à court terme	(241,9)
Provisions	(31,0)
Impôt sur le bénéfice différé	(58,2)
Autres passifs à long terme	(37,7)
<b>Total des actifs nets identifiables</b>	<b>492,2 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant brut des créances clients et autres débiteurs pris en charge s'élève à 112,4 millions de dollars, dont une tranche de 1,3 million était présumée être non recouvrable à la date d'acquisition.

## Notes annexes (non audité)

---

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le tableau ci-dessus a été déterminée de façon provisoire, dans l'attente de l'examen final des évaluations par la direction.

Par suite de l'acquisition, le goodwill a été comptabilisé de la façon suivante :

(en millions de dollars canadiens)

Total de la contrepartie transférée	800,6 \$
Moins : total des actifs nets identifiables	492,2
Goodwill	308,4 \$

Le goodwill comptabilisé au moment de l'acquisition de FGL Sports est principalement attribuable au potentiel de croissance future attendu de l'élargissement de la clientèle des marques et des enseignes de FGL Sports, du réseau de magasins, qui sont principalement situés dans des centres commerciaux, ainsi que de l'accès à l'important segment de clientèle des 18 à 35 ans.

Aucun montant du goodwill comptabilisé ne devrait être déductible aux fins de l'impôt sur le bénéfice.

À ce jour, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition de 12,1 millions de dollars relativement aux frais juridiques externes, aux honoraires de conseil et aux frais liés à la diligence raisonnable. Ces frais ont été inclus dans les frais administratifs des comptes consolidés résumés de résultat.

Un profit avant impôt de 10,4 millions de dollars a été comptabilisé à l'égard de la participation précédemment détenue de la Société dans FGL Sports avant la date d'acquisition. Le profit est comptabilisé dans les Autres produits (charges) des comptes consolidés résumés de résultat et est inclus dans la juste valeur de la participation détenue antérieurement comprise dans la contrepartie totale transférée.

L'incidence de l'acquisition sur les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)

Total de la contrepartie en trésorerie transférée	765,2 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(25,3)
Acquisition du Groupe Forzani Ltée	739,9 \$

## 18. Questions juridiques

La Société et certaines de ses filiales sont parties à des poursuites. La Société a déterminé que toute poursuite représente une question juridique courante inhérente à ses activités, et que la résolution ultime de ces poursuites n'aura pas d'incidence significative sur son bénéfice consolidé, sur ses flux de trésorerie consolidés ni sur sa situation financière consolidée.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la Banque Canadian Tire (la « Banque »), est partie à deux recours collectifs concernant des allégations voulant que certains frais facturés sur les cartes de crédit émises par la Banque ne sont pas autorisés en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. La Banque a déterminé qu'elle a une solide défense contre ces deux recours, puisque les services bancaires et les informations à fournir sur les frais d'emprunt sont de compétence fédérale exclusive. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée en prévision des montants à payer, le cas échéant, dans l'éventualité d'une décision défavorable. Si la décision avait été défavorable, le risque global total au 31 décembre 2011 aurait été d'environ 24,4 millions de dollars.

## 19. Questions fiscales

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société soit d'avis que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il existe toutefois la possibilité que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

Les principales questions qui ont été remises en cause par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au cours des dernières années avaient trait au traitement fiscal des commissions versées aux filiales étrangères de la Société (sur des périodes allant de 1995 à 2007) et des dividendes reçus sur un placement effectué par une filiale en propriété exclusive de la Société relativement à la réassurance (sur des périodes allant de 1999 à 2003). Les autorités fiscales provinciales concernées ont également réévalué ces questions pour les périodes correspondantes.

## Notes annexes (non audité)

La Société a réglé la question des commissions pour les périodes allant de 1995 à 2003 et n'est pas exposée de façon importante au risque lié à cette question après l'année d'imposition 2003.

La Société a conclu un accord avec l'ARC en vue de régler la question des dividendes reçus au quatrième trimestre de 2010. Par suite du règlement, la Société a enregistré un recouvrement d'impôt de 7,6 millions de dollars (42 millions en 2010) ainsi que des produits d'intérêts avant impôt découlant des versements excédentaires d'impôt de 3,6 millions (18 millions en 2010).

La provision fiscale de 2011 a été réduite de 14,8 millions de dollars (37,3 millions en 2010) principalement en raison du règlement de la question des dividendes reçus et de la révision des charges d'impôt estimatives des exercices précédents, facteurs partiellement contrebalancés par une charge au titre des options sur actions non déductible.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur sa situation financière consolidée ni sur son bénéfice consolidé des activités, car elle croit avoir établi des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif différait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

## 20. Parties liées

La Société a des relations entre parties liées avec des membres du conseil d'administration, le personnel clé de la direction et d'autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle. Le personnel clé de la direction est composé du chef de la direction, du chef des finances et des cinq autres plus hauts dirigeants. Les membres de la famille immédiate du personnel clé de la direction, les membres du conseil d'administration et toute entité sur laquelle ils exercent un contrôle sont également définis comme des parties liées. Les transactions avec les membres du conseil d'administration qui sont également des marchands Canadian Tire ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec les parties liées au cours de la période ont été négligeables.

### *Filiales importantes*

Les filiales importantes sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir, directement ou indirectement, de régir les politiques financières et opérationnelles d'une entité de façon à tirer des avantages de ses activités. En évaluant le contrôle, les droits de vote réels et potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont pris en compte. La direction a également tenu compte de facteurs additionnels dans l'évaluation du contrôle, comme la preuve circonstancielle de fait. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale.

Les filiales importantes de la Société sont :

Filiales importantes	Pays de constitution	Participation	
		2011	2010
Services Financiers Canadian Tire Limitée	Canada	100 %	100 %
Mark's Work Wearhouse Limitée	Canada	100 %	100 %
Immobilière Canadian Tire Limitée	Canada	100 %	100 %
Le Groupe Forzani Ltée	Canada	100 %	–

## 21. Événements postérieurs

Le 9 février 2012, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 0,30 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juin 2012 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2012.

## Notes annexes (non audité)

### 22. Transition aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

La Société a adopté les IFRS avec prise d'effet le 2 janvier 2011. Avant l'adoption des IFRS, la Société présentait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (les « PCGR antérieurs »). Par conséquent, les données correspondantes pour 2010 ont été ajustées par rapport aux montants auparavant présentés dans les états financiers de la Société en vertu des PCGR antérieurs. IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), exige que les nouveaux adoptants appliquent les IFRS de façon rétrospective comme si les IFRS avaient été en vigueur depuis la date de constitution de la Société. La date de transition de la Société est le 3 janvier 2010 (la « date de transition ») et un bilan consolidé d'ouverture a été préparé à cette date. Les états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 31 décembre 2011 et les périodes comparatives de 2010 sont préparés conformément à IAS 34, *États financiers intermédiaires*. Ces états financiers ont été présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les IFRS et qui sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société.

#### A. Présentation des états financiers consolidés

La Société n'a pas changé le format de présentation de ses états financiers du trimestre considéré clos le 31 décembre 2011 par rapport à celui des trimestres précédents de 2011. Pour obtenir une description détaillée de la présentation adoptée en 2011, veuillez vous reporter à la note 22A des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société.

#### B. Exemptions choisies relativement à l'application rétrospective

IFRS 1 permet aux entités préparant leurs premiers états financiers conformes aux IFRS de se prévaloir de plusieurs exemptions facultatives à l'application rétrospective complète des IFRS. La Société a appliqué certaines de ces exemptions facultatives au premier trimestre clos le 2 avril 2011. Elle n'a pas choisi ni appliqué de nouvelles exemptions au trimestre considéré clos le 31 décembre 2011. Pour obtenir une description détaillée des exemptions que la Société a appliquées, veuillez vous reporter à la note 22B des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société.

#### C. Exceptions obligatoires à l'application rétrospective des IFRS

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires conformément à IFRS 1, la Société a appliqué certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective complète des IFRS au premier trimestre clos le 2 avril 2011. Elle n'a pas choisi ni appliqué de nouvelles exceptions obligatoires au trimestre considéré clos le 31 décembre 2011. Pour obtenir une description détaillée des exceptions que la Société a appliquées, veuillez vous reporter à la note 22C des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2011 de la Société.

#### D. Rapprochement des capitaux propres présentés conformément aux PCGR antérieurs et des capitaux propres présentés conformément aux IFRS

Le tableau suivant présente un rapprochement du total des capitaux propres de la Société présenté conformément aux PCGR antérieurs avec ses capitaux propres présentés conformément aux IFRS pour les dates suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	Notes	3 janvier 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Total des capitaux propres présenté conformément aux PCGR antérieurs		3 687,9 \$	4 066,7 \$
Ajustements transitoires :			
Immobilisations corporelles	i	(0,6)	(1,0)
Dépréciation	ii	(1,3)	(2,5)
Contrats de location	iii	35,4	22,8
Provisions	iv	(24,7)	(24,9)
Programmes de fidélisation	v	(1,6)	(1,2)
Avantages du personnel	vi	(14,2)	(22,0)
Paiements fondés sur des actions	vii	(6,7)	(6,0)
Consolidation	viii	–	(0,2)
Titrisation	ix	(49,2)	(48,0)
Instruments financiers	x	1,1	0,4
Conversion des monnaies étrangères	xi	4,2	4,2
Impôt sur le bénéfice	xii	12,8	16,4
Autres		–	0,2
Total des ajustements transitoires		(44,8)	(61,8)
Total des capitaux propres présenté conformément aux IFRS		3 643,1 \$	4 004,9 \$

## Notes annexes (non audité)

---

Les ajustements aux capitaux propres sont expliqués ci-dessous :

### *i) Immobilisations corporelles*

IAS 16, *Immobilisations corporelles*, exige que la Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle entre ses parties significatives et qu'elle amortisse séparément chacune de ces parties sur sa durée d'utilité respective. La Société a déterminé que certains des actifs liés à sa chaîne d'approvisionnement peuvent être divisés en parties séparables ou « composantes » additionnelles. Ces composantes ont été amorties séparément sur leur durée d'utilité, ce qui a donné lieu à une charge d'amortissement plus élevée.

En outre, les produits d'assurance et de location portés en réduction du coût des immobilisations corporelles aux termes des PCGR antérieurs ont été reclassés en résultat conformément aux IFRS.

### *ii) Dépréciation*

Les IFRS exigent que des tests de dépréciation soient réalisés à l'égard du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles au niveau des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Aux termes du référentiel comptable antérieur, la Société procédait à des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'entité présentant l'information financière. Ce changement a donné lieu à la constatation d'une perte de valeur sur le goodwill d'une de ses unités génératrices de trésorerie dans le secteur opérationnel Détail.

En vertu des PCGR antérieurs, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles autres que le goodwill faisaient l'objet de tests de dépréciation qui consistaient à comparer d'abord les flux de trésorerie non actualisés générés par l'actif ou le groupe d'actifs à leur valeur comptable. Si ce premier test indiquait qu'il y avait perte de valeur, le montant de la perte de valeur était ensuite calculé en comparant les flux de trésorerie actualisés à la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs. Aux termes des IFRS, les tests de dépréciation consistent à comparer immédiatement les flux de trésorerie actualisés à la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Par conséquent, la Société a comptabilisé des pertes de valeur sur certains des actifs à long terme de son secteur opérationnel Détail.

### *iii) Contrats de location*

L'adoption de la comptabilisation des contrats de location conformément aux IFRS a deux incidences sur la Société : a) le reclassement de certains contrats de location, des contrats de location simple aux contrats de location-financement, et b) la comptabilisation de profits et pertes différés sur des transactions de cession-bail antérieures.

a) Aux termes des PCGR antérieurs, la Société classait les contrats de location dans les contrats de location simple ou dans les contrats de location-financement en fonction des résultats de tests de démarcation quantitatifs. Selon les IFRS, l'évaluation doit reposer sur une analyse qualitative des risques et avantages. À la suite de l'analyse qualitative, la Société a répertorié certains contrats de location liés aux TI et à la chaîne d'approvisionnement pour lesquels la Société obtient la majeure partie des risques et des avantages rattachés au droit de propriété. Ces contrats de location étaient reclassés des contrats de location simple aux contrats de location-financement. Par conséquent, la Société a comptabilisé de façon rétrospective des obligations au titre des actifs loués et des contrats de location-financement, ainsi qu'un ajustement aux bénéfices non distribués en fonction de la différence entre les paiements au titre des locations calculés selon les PCGR antérieurs et l'amortissement et les intérêts (accroissement) sur les contrats de location-financement conformément aux IFRS.

b) Aux termes des IFRS, si une transaction de cession-bail débouche sur un contrat de location simple et que la transaction est effectuée à la juste valeur, tout profit ou perte doit être comptabilisé immédiatement. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société amortissait les profits et pertes sur la durée du bail. Par conséquent, la Société a constaté le solde restant des profits différés sur ses transactions de cession-bail dans les bénéfices non distribués d'ouverture.

### *iv) Provisions*

Aux termes des IFRS, les réserves et les charges à payer pour lesquelles il existe un important degré d'incertitude quant au montant et à l'échéancier des paiements sont classées dans les provisions. De plus, une provision doit être actualisée lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Par conséquent, la Société a reclassé certaines charges à payer dans les provisions et a actualisé ces provisions, le cas échéant.

De plus, les IFRS spécifient que le taux d'actualisation appliqué à la provision doit tenir compte des risques liés à l'obligation. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société évaluait ses provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'après le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction du crédit. Par conséquent, la Société a réévalué ses provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui sont maintenant désignées comme des provisions au titre de la remise en état des sites et du démantèlement conformément aux IFRS.

## Notes annexes (non audité)

---

Aux termes des PCGR antérieurs, les réserves et charges à payer étaient comptabilisées uniquement lorsqu'il existait une obligation juridique. Aux termes des IFRS, les provisions sont comptabilisées aussi bien en cas d'obligation juridique que d'obligation implicite. Une obligation implicite incombe à la Société lorsque ses actions indiquent aux tiers qu'elle assumera certaines responsabilités et que, en conséquence, la Société a créé chez ces tiers une attente fondée sur le fait qu'elle assumera ces responsabilités.

### v) Programmes de fidélisation

IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, exige que les points de fidélité octroyés dans le cadre d'une vente soient comptabilisés comme une composante distincte des produits reçus sur cette transaction. Les produits reçus sur la transaction doivent être répartis entre les points de fidélité en fonction de leur juste valeur et différés jusqu'à ce que les points de fidélité soient échangés, à moins qu'un tiers ne fournisse les récompenses, auquel cas les produits sont différés jusqu'à ce que la Société remplisse ses obligations envers les clients en ce qui a trait à la livraison des récompenses. Par conséquent, la Société a comptabilisé des produits différés enregistrés dans le cadre de transactions relativement à ses programmes de fidélisation, jusqu'à ce que la Société ait rempli ses obligations envers le client.

### vi) Avantages du personnel

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société avait recours à la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels. Lors de sa transition aux IFRS, la Société a choisi de ramener à zéro les écarts actuariels cumulatifs non amortis à la date de transition. Les écarts actuariels cumulatifs non amortis existant à la date de transition ont été constatés dans les bénéfices non distribués d'ouverture au titre des régimes d'avantages du personnel de la Société. Les pertes actuarielles liées aux avantages du personnel, auparavant incluses dans le « cumul des autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé résumé des variations des capitaux propres, sont présentées dans les « bénéfices non distribués » au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il n'y avait aucune incidence sur le total des capitaux propres dans le bilan consolidé résumé au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### vii) Paiements fondés sur des actions

Aux termes des PCGR antérieurs, l'obligation relative aux droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie était réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière selon la valeur intrinsèque de chacun des droits et de la tranche non acquise des droits. Aux termes des IFRS, l'obligation relative aux droits réglés en trésorerie est réévaluée à chaque date de clôture selon la juste valeur de chacun des droits et de la tranche non acquise.

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société constatait les renoncements à des droits à des paiements fondés sur des actions à mesure que survenaient ces renoncements. Selon les IFRS, le nombre de droits dont l'acquisition est attendue doit être estimé. Cette estimation sera révisée, si nécessaire, si des informations ultérieures indiquent que le nombre réel de renoncements devrait vraisemblablement différer de l'estimation initiale. La Société a donc ajusté son passif au titre des droits à des paiements fondés sur des actions.

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société constatait la juste valeur totale des droits à des paiements fondés sur des actions, les droits étant acquis graduellement de façon linéaire sur la durée d'emploi nécessaire à l'acquisition des droits. Aux termes des IFRS, la Société constate la juste valeur de chaque tranche de droits attribués, les droits étant acquis graduellement de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits de chaque tranche.

### viii) Consolidation

#### *Glacier Credit Card Trust (« Glacier »)*

Glacier Credit Card Trust a été constituée dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. Glacier émet aussi des titres de créance au profit d'investisseurs indépendants pour financer ses acquisitions de créances sur cartes de crédit. Aux termes des PCGR antérieurs, il avait été déterminé que Glacier était une structure d'accueil admissible et que, par conséquent, elle était exemptée de la consolidation. Aux termes des IFRS, la Société est tenue de consolider toute entité qu'elle contrôle, d'après les critères énoncés dans IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), et SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc* (« SIC 12 »). La Société a déterminé qu'elle détient le contrôle de Glacier et doit, par conséquent, conformément aux IFRS, consolider Glacier.

#### *Programme de prêts aux marchands*

Franchise Trust (« FT »), une entité juridique commanditée par une banque tierce, accorde aux marchands des prêts pour leurs achats de stocks et d'immobilisations. La Société s'est entendue avec plusieurs importantes banques canadiennes pour que celles-ci fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust pour soutenir la qualité du crédit du portefeuille de prêts. La Société n'était aucunement tenue de consolider quelque partie que ce soit de FT aux termes des PCGR antérieurs. Selon les IFRS, la Société est tenue de consolider une entité ou un accord (en tout ou en partie) lorsqu'elle est réputée en détenir le contrôle, d'après les critères énoncés dans IAS 27 et SIC 12. La Société a déterminé qu'elle contrôle la partie (silo) de FT qui accorde des prêts aux marchands aux termes du programme de prêts aux marchands et, par conséquent, elle est tenue de consolider le silo de FT qui contient le programme de prêts aux marchands.

## Notes annexes (non audité)

---

### *ix) Titrisation*

Depuis 1995, la Société titrise des créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de Glacier. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société a comptabilisé des profits et des pertes à la vente et décomptabilisé les créances sur cartes de crédit. Aux termes des IFRS, une entité ne peut pas décomptabiliser un actif lorsqu'elle conserve la majeure partie des risques et avantages rattachés à cet actif. Par conséquent, les transactions de titrisation ne sont plus admissibles à la décomptabilisation aux termes des IFRS et la Société doit inscrire les créances dans les bilans consolidés. Par conséquent, les profits et pertes à la vente des créances ont fait l'objet d'une reprise.

### *x) Instruments financiers*

#### *Couverture avec options*

Aux termes des IFRS, la Société est tenue de refléter la valeur temps des contrats d'option sur devises dans les comptes consolidés de résultat. Aux termes des PCGR antérieurs, la juste valeur de marché du portefeuille de contrats d'option sur devises a été constatée à titre d'ajustement des stocks (en ce qui a trait aux biens pour lesquels les droits de propriété ont été transférés) ou des autres éléments du résultat global (pour la marchandise future qui n'est pas encore achetée). Aux termes des IFRS, la composante valeur temps de l'évaluation à la juste valeur de marché du portefeuille de contrats d'option sur devises est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat plutôt que dans les autres éléments du résultat global, ce qui constitue une nouvelle source de volatilité du compte de résultat aux termes des IFRS.

#### *Coûts d'émission de titres de créance*

Aux termes des IFRS, tous les coûts de transaction directement imputables à l'émission de titres de créance doivent être inscrits à l'actif et amortis sur la durée des titres de créance. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société comptabilisait en charges ces coûts de transaction à mesure qu'ils étaient engagés. Par conséquent, les coûts précédemment comptabilisés en charges sont inscrits à l'actif dans les bilans consolidés de façon rétrospective et portés en réduction de l'encours de la dette.

#### *Provision pour perte de valeur sur les créances sur prêts*

Tant aux termes des PCGR antérieurs que des IFRS, la Société détermine sa provision pour perte de valeur sur les créances sur prêts au moyen d'un modèle reposant sur les pertes subies. Toutefois, les IFRS exigent qu'il y ait indication objective de perte pour pouvoir comptabiliser une perte de valeur sur un actif financier. Les IFRS fournissent également des directives plus détaillées sur les événements générateurs de pertes, sur l'analyse de la dépréciation et sur les circonstances qui justifient la comptabilisation d'une perte de valeur. Ces directives accrues ont donné lieu à l'augmentation de la provision pour perte de valeur de la Société.

### *xi) Conversion des devises*

La Société a choisi de ramener à zéro tous les écarts de change cumulés à la date de transition. Les écarts de change cumulés existant à la date de transition ont été entièrement comptabilisés dans les bénéfices non distribués d'ouverture.

### *xii) Impôt sur le bénéfice*

Cet ajustement reflète la variation de l'impôt sur le bénéfice exigible ou différé découlant des ajustements aux termes des IFRS, comme le permet IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

## Notes annexes (non audité)

### E. Rapprochement du bénéfice net présenté conformément aux PCGR antérieurs et du bénéfice global présenté conformément aux IFRS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du bénéfice net et du bénéfice global de la Société présentés conformément aux PCGR antérieurs et de son bénéfice net et de son bénéfice global présentés conformément aux IFRS pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Période de 13 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Période de 52 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Bénéfice net présenté conformément aux PCGR antérieurs		<b>181,1 \$</b>	<b>453,6 \$</b>
Ajustements transitoires :			
Immobilisations corporelles	i	0,1	(0,4)
Dépréciation	ii	(1,4)	(1,2)
Contrats de location	iii	(3,4)	(12,6)
Provisions	iv	(0,3)	(0,2)
Programmes de fidélisation	v	0,0	0,4
Avantages du personnel	vi	0,1	0,5
Paiements fondés sur des actions	vii	(1,9)	0,7
Consolidation	viii	0,6	(0,2)
Titrisation	ix	(6,6)	1,2
Instruments financiers	x	–	1,3
Impôt sur le bénéfice	xi	0,8	0,9
Autres		0,2	0,2
Total des ajustements transitoires		(11,8)	(9,4)
Bénéfice net présenté conformément aux IFRS		<b>169,3 \$</b>	<b>444,2 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Période de 13 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Période de 52 semaines close le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Bénéfice global présenté conformément aux PCGR antérieurs		<b>159,3 \$</b>	<b>461,3 \$</b>
Ajustements transitoires :			
Ajustements au bénéfice net		(11,8)	(9,4)
Avantages du personnel	vi	(6,2)	(6,2)
Instruments financiers	x	(0,3)	(1,4)
Bénéfice global présenté conformément aux IFRS		<b>141,0 \$</b>	<b>444,3 \$</b>

Les ajustements au bénéfice net et au bénéfice global sont expliqués ci-dessous :

#### i) Immobilisations corporelles

Des composantes importantes additionnelles de certains actifs sont amorties séparément sur une durée d'utilité plus courte. Par conséquent, une charge d'amortissement plus élevée a été comptabilisée à l'égard de ces composantes.

#### ii) Dépréciation

Au moment de la transition initiale aux IFRS, la Société a comptabilisé une perte de valeur à l'égard de certains actifs amortissables. La diminution de l'évaluation sur la base du coût a donné lieu à une diminution de la charge d'amortissement. En outre, la Société comptabilise également d'autres dépréciations en vertu des IFRS pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### iii) Contrats de location

La Société comptabilise les contrats de location visant certains actifs comme des contrats de location-financement aux termes des IFRS. Par conséquent, la Société amortit les actifs loués selon la même méthode que les actifs similaires qu'elle possède et comptabilise une charge de désactualisation sur l'obligation de financement. Aux termes des PCGR antérieurs, ces actifs étaient comptabilisés dans les contrats de location simple, et les paiements au titre des locations étaient comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

## Notes annexes (non audité)

---

En outre, le profit comptabilisé sur des transactions de cession-bail antérieures était amorti en résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location conformément aux PCGR antérieurs. Aux termes des IFRS, en raison du reclassement du contrat de location des contrats de location simple aux contrats de location-financement, le profit à la vente a été amorti de la même façon que les actifs loués.

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société amortissait les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail antérieures classées dans les contrats de location simple sur la durée prévue du contrat de location. Aux termes des IFRS, les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail qui débouchent sur un contrat de location simple doivent être comptabilisés immédiatement. Par conséquent, les soldes ne sont plus amortis.

### *iv) Provisions*

Les ajustements ont trait aux variations du taux d'actualisation selon les IFRS au cours de l'exercice et au taux de désactualisation appliqué aux provisions pour la garantie et la remise en état des sites. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'amortissement des obligations au titre de la remise en état des sites et du démantèlement.

### *v) Programmes de fidélisation*

Récompenses fournies par la Société

Aux termes des IFRS, la Société diffère les produits alloués aux points de fidélité octroyés dans le cadre d'une vente et comptabilise ces produits lorsque les clients échangent leurs points de fidélité. Aux termes des PCGR antérieurs, le coût de la fourniture de points de fidélité était inclus dans les produits et les coûts liés au marketing.

Récompenses fournies par un tiers

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société a comptabilisé les coûts liés à ses programmes d'argent Canadian Tire en réduction des produits. Aux termes des IFRS, comme les récompenses associées à ce programme sont fournies par un tiers, la Société diffère les produits jusqu'à ce qu'elle remplisse ses obligations envers les clients en ce qui a trait aux récompenses. Comme l'obligation de la Société envers les clients est remplie au moment de l'octroi des points de fidélité à ceux-ci, l'événement déclencheur pour différer les produits et l'événement déclencheur pour comptabiliser les produits sont un seul et même événement. Par conséquent, la Société constate immédiatement les produits découlant de la transaction liée au programme de fidélisation et une charge correspondante liée à la fidélisation.

### *vi) Avantages du personnel*

La Société a choisi de comptabiliser la totalité des écarts actuariels cumulatifs à la date de transition. Par conséquent, la Société a ajusté sa charge pour en retirer l'amortissement des écarts actuariels. En outre, la Société a pour politique, conformément aux IFRS, de comptabiliser les écarts actuariels dans les autres éléments du bénéfice global. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société constatait les écarts actuariels en résultat selon l'approche du corridor.

### *vii) Paiements fondés sur des actions*

Aux termes des PCGR antérieurs, l'obligation relative aux droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces était réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur intrinsèque de chacun des droits et de la tranche des droits acquis. Aux termes des IFRS, l'obligation relative aux droits réglés en espèces a été réévaluée à chaque date de clôture en fonction de la juste valeur de chacun des droits et de la tranche des droits acquis.

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société constatait les renoncements à des droits à des paiements fondés sur des actions à mesure que survenaient ces renoncements. Selon les IFRS, le nombre de droits dont l'acquisition est attendue doit être estimé. Cette estimation sera révisée, si nécessaire, si des informations ultérieures indiquent que le nombre réel de renoncements devrait vraisemblablement différer de l'estimation initiale. La Société a donc ajusté son passif au titre des droits à des paiements fondés sur des actions.

Aux termes des PCGR antérieurs, la Société constatait la juste valeur totale des droits à des paiements fondés sur des actions, les droits étant acquis de façon graduelle de façon linéaire sur la durée d'emploi nécessaire à l'acquisition des droits. Aux termes des IFRS, la Société constate la juste valeur de chaque tranche de droits attribués, les droits étant acquis graduellement de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits de chaque tranche.

### *viii) Consolidation*

La Société consolide Glacier et le silo de FT qui contient le programme de prêts aux marchands aux termes des IFRS, alors qu'elle ne consolidait pas ces entités aux termes des PCGR antérieurs. Par conséquent, conformément aux IFRS, la détermination du bénéfice net de la Société doit tenir compte des résultats financiers de ces entités.

### *ix) Titrisation*

Les créances sur cartes de crédit titrisées par l'intermédiaire de Glacier ne sont plus admissibles à la décomptabilisation aux termes des IFRS, comme c'était le cas selon les PCGR antérieurs. Par conséquent, la Société a réintroduit les soldes de créances et les produits et charges relatifs à ces soldes.

## Notes annexes (non audité)

---

### *x) Instruments financiers*

#### Couverture avec options

Aux termes des IFRS, la Société est tenue de refléter la valeur temps des contrats d'option sur devises dans les comptes consolidés de résultat. Aux termes des PCGR antérieurs, la juste valeur de marché du portefeuille de contrats d'option sur devises a été constatée à titre d'ajustement des stocks (en ce qui a trait aux biens pour lesquels les droits de propriété ont été transférés) ou des autres éléments du bénéfice global (pour la marchandise future qui n'est pas encore achetée). Aux termes des IFRS, la composante valeur temps de l'évaluation à la juste valeur de marché du portefeuille de contrats d'option sur devises est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat plutôt que dans les autres éléments du bénéfice global, ce qui entraînera davantage de volatilité dans les prochains comptes de résultat en vertu des IFRS.

#### Désignation d'instruments financiers précédemment constatés

Au moment de la transition aux IFRS, certains actifs financiers ont été reclassés des actifs détenus à des fins de transaction aux actifs disponibles à la vente. Les variations de la juste valeur des actifs financiers classés dans les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisées en résultat net, alors que les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

#### Coûts d'émission de titres de créance

Aux termes des IFRS, tous les coûts de transaction directement imputables à l'émission de titres de créance doivent être inscrits à l'actif. Aux termes des PCGR antérieurs, la Société comptabilisait en charges ces coûts de transaction à mesure qu'ils étaient engagés. Par conséquent, les coûts précédemment comptabilisés en charges ont été inscrits à l'actif dans les bilans consolidés de façon rétrospective et portés en réduction de l'encours de la dette. Ces coûts de transaction sont amortis sur la durée de la dette à laquelle ils sont liés.

#### Provision pour perte de valeur sur les créances sur prêts

Aux termes des IFRS, la Société a dû recalculer sa provision pour perte de valeur sur les créances sur prêts. Cette situation a donné lieu à une augmentation de l'amortissement et à une diminution du bénéfice net.

### *xi) Impôt sur le bénéfice*

Cet ajustement reflète la variation de l'impôt sur le bénéfice exigible ou différé découlant des ajustements aux termes des IFRS décrits.

## **F. Rapprochement des flux de trésorerie présentés conformément aux PCGR antérieurs et des flux de trésorerie présentés conformément aux IFRS**

Les ajustements les plus importants aux tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la Société présentés conformément aux IFRS ont trait à la consolidation d'entités supplémentaires en vertu des IFRS, dont la consolidation n'était pas exigée en vertu des PCGR antérieurs, et à l'élimination des transactions de titrisation présentées conformément aux PCGR antérieurs, lesquelles ne répondent plus aux critères de décomptabilisation en vertu des IFRS.

Tous les montants et changements de classement décrits dans cette note concernent des éléments présentés dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la Société pour la période de 52 semaines close le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par suite de la consolidation d'entités supplémentaires et de nouveaux contrats de location-financement, les remboursements sur la dette à long terme ont augmenté, passant de 310,1 millions de dollars en vertu des PCGR antérieurs à 690,8 millions en vertu des IFRS. En outre, conformément aux IFRS, la Société présente, dans ses activités de financement, l'émission et le remboursement d'emprunts à court terme de 1 160,3 millions de dollars et de 1 222,7 millions, respectivement, et l'émission et le remboursement d'emprunts de 248,4 millions et de 318,8 millions, respectivement.

En raison des transactions de titrisation présentées conformément aux PCGR antérieurs qui ne répondent plus aux critères de décomptabilisation en vertu des IFRS, les Provisions nettes au titre des créances sur prêts de 177,5 millions de dollars selon les PCGR antérieurs sont désormais présentées au poste Perte de valeur relative aux créances sur prêts de 347,0 millions en vertu des IFRS. De plus, le profit à la vente de créances sur prêts de 33,8 millions de dollars, les Créances sur prêts titrisées de 30,9 millions et la Titrisation nette des créances sur prêts de 155,1 millions présentés selon les PCGR antérieurs ne sont plus applicables en vertu des IFRS. Les Placements dans des créances sur prêts ont varié, passant de (156,6) millions de dollars selon les PCGR antérieurs à (324,6) millions en vertu des IFRS.

La Société a également modifié le classement de certains éléments des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie. Le poste Placement dans des créances sur prêts, classé dans les activités d'investissement aux termes des PCGR antérieurs, est maintenant présenté à titre de Créances sur prêts dans les Variations du fonds de roulement et autres. La Variation nette des dépôts, précédemment classée dans les activités de financement aux termes des PCGR antérieurs, est maintenant présentée à titre de Dépôts dans les Variations du fonds de roulement et autres.

## **Notes annexes (non audité)**

---

La charge d'impôt sur le bénéfice et les charges financières nettes sont incluses dans les Activités opérationnelles, et les intérêts versés, les intérêts reçus et l'impôt sur le bénéfice payé sont inclus dans les Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie conformément aux IFRS.

### **Renseignements supplémentaires : couverture des intérêts**

Les exigences de la Société en matière de charges financières pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011, compte tenu des intérêts annualisés sur les titres d'emprunt émis et remboursés au cours de cette période, se sont élevées à 158,5 millions de dollars. Les bénéfices avant intérêts sur la dette et impôt sur le bénéfice de la Société pour la période de 52 semaines close le 31 décembre 2011 se sont élevés à 788,4 millions de dollars, ce qui représente 5,0 fois les exigences de la Société en matière de charges financières pour cette période.